



RÈGLEMENT

ENJOY 100m Sprint

I- Concept

ENJOY 100m Sprint couronne le roi ou la reine du 100m !

Départ arrêté, un pied au sol, l'objectif de cette épreuve est sur une ligne droite de 100m de défier le chrono individuellement durant les phases qualificatives et de tenter de se qualifier pour les phases finales éliminatoires en 1 contre 1.

Pour l'anecdote, cette épreuve a été créée en clin d'oeil à l'ancien vélodrome implanté au début des années 1900 sur le Petit Champ de Mars et à Séraphin Morel, cycliste vosgien recordman du 100m départ arrêté en 1922.

II- Programme

15h00 - 15h15	Entraînements
15h15 - 15h45	Qualifications individuelles - 2 essais par personne
15h45 - 16h00	1/8e de finale
16h30 - 17h00	1/4 de finale - 1/2 de finale - Petite finale - Finale
17h00	Podium

III- Parcours

Le tracé de l'épreuve est conçu sur une ligne droite de 100m, chaque participant devant respecter son couloir du départ jusqu'à l'arrivée.

IV- Briefing

Les participants doivent être obligatoirement présents lors du briefing qui se déroulera 10' avant le début de l'épreuve.

V- Entraînements

Les entraînements avant l'épreuve sont autorisés sur le parcours entre 15h00 et 15h15.

VI- Matériel

Dans le cadre d'ENJOY 100m Sprint, est autorisé à se présenter au départ le participant équipé d'un VTT avec des roues de 20, 24, 26, 27,5 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Tous les types de vélos à 2 roues seront acceptés : route, piste, cyclo-cross, gravel, VTT, BMX, cargo, long-tail, vélo de ville, vélo à assistance électrique...

Si utilisation d'un vélo à assistance électrique, le vélo électrique du participant doit être conforme aux normes CE en vigueur, la puissance du moteur ne devant pas excéder 250 watts et l'assistance devant se couper à 25 km/h (+ ou - 5%) maxi. L'assistance ne doit se faire que si le cycliste pédale, et se couper à l'arrêt du pédalage. Il est autorisé de mettre en place une assistance au démarrage sans avoir recours au pédalage, mais ne devant pas excéder 6 km/h.

Les tailles de roues, ainsi que la taille des pneus, sont libres mais doivent rester les mêmes pendant toute la durée de l'épreuve et doivent être conformes au certificat d'homologation du vélo.

Les kits de débridage, ainsi que les vélos électrisés à l'aide d'un kit sont interdits.

Le capteur de vitesse doit correspondre à un aimant en mouvement sur la roue et solidaire de celle-ci.

Dans le cadre d'ENJOY 100m Sprint, une vérification des vélos électriques sera réalisée par l'Organisateur à l'arrivée de chaque épreuve. Cette vérification permettra d'évaluer, si le matériel répond aux normes CE en vigueur, puis éventuellement de détecter tout type de fraude liée à la motorisation de l'assistance électrique. Tout participant ne respectant pas la réglementation sur le matériel se verra mis hors course.

En cas de casse matériel, seul le cadre ne peut-être changé. Une assistance sur les autres composants du vélo sera autorisée dans la zone technique dédiée à cet effet.

VII- Equipements

1)- Le port du Casque (CE) est obligatoire :

Tout participant se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ.

Si un participant réalise les entraînements ou l'épreuve sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course (pénalité de temps ou mise hors course).

2)- Caméras embarquées :

Les caméras sont autorisées durant l'épreuve.

VIII- Qualifications Individuelles

L'ordre de passage des qualifications individuelles se fera en fonction de l'ordre d'inscription des participants.

Chaque participant aura 2 essais chronométrés pour se qualifier parmi les 16 finalistes, le meilleur temps des 2 temps qualificatifs étant retenu.

Le départ se fera arrêté et avec un pied à terre.

IX- Phases finales

Les 16 meilleurs temps des phases qualificatives se retrouveront en phases finales.

Les pilotes s'affronteront en 1 contre 1 sur une épreuve à élimination directe.

Dans leur couloir respectif, le départ des pilotes se fera pied à terre.

Consulter le tableau des phases finales annexe.

X- Conditions de participation

Pour participer à ENJOY 100m Sprint, il faut rassembler les conditions suivantes :

- S'inscrire sur www.enjoyvelos.com
- Respecter le présent règlement
- Avoir plus de 12 ans dans l'année
- Pour les mineurs, présenter un aval des représentants légaux
- Être en bonne santé et donc présenter, soit une licence sportive cycliste (FFC/FSGT/Ufolep) présentant la mention certificat médical en cours de validité, soit un certificat médical de moins de 1 an précisant « non contre indication à la pratique du VTT en compétition »
- Être en possession de la plaque de cadre et de la puce de chronométrage délivrées par l'Organisateur

XI- Catégorie

1 seule catégorie pour tous les pilotes à partir de 12 ans.

XII- Discipline

Le concurrent doit respecter le présent règlement.

Le concurrent doit respecter les injonctions des Organisateurs.

Le concurrent ne peut aucunement contester les décisions des Organisateurs ou des autorités locales.

Le concurrent doit respecter l'environnement humain, animal, naturel et végétal.

Pour exemple : le concurrent ne doit pas jeter ou laisser ses débris dans la nature, sur les voies de circulation et tout autre endroit. Il doit les garder sur lui et les déposer dans les poubelles.

XIII- Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai de 1 minute après l'arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats auprès du directeur de course.

XIV- Dommage matériel

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, intervention secours...) subis par les biens personnels des Participants, ce même s'il en a la garde. Les Participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

XV- Droit à l'image

15.1 Chaque participant autorise la société Chlorobike, éditrice de « Vélo Vert Magazine », et/ou toute personne physique et/ou morale qui la substituerait ainsi que tout tiers agissant pour son compte à utiliser, reproduire et adapter les photos, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à un événement organisé par Chlorobike, et ce, sur tous supports utiles (y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires), sur tout réseau de télécommunication privatif ou ouvert, national ou international (notamment Internet, Intranet, Extranet) en nombre illimité, en toutes matières, toutes couleurs et tous formats. Cette autorisation est accordée à titre gratuit, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités applicables et en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, et ce, pour le monde entier.

15.2 Lors du retrait des Pass, chaque participant accepte d'être photographié par l'Organisation. La photo d'identité réalisée sur place garantit le bon fonctionnement de l'organisation (contrôle de l'accès aux tests et aux activités) et sa sécurité. Cette photo est mise gratuitement à disposition du participant dans son espace personnel en ligne sur le site dédié à l'évènement.

XVI- Décharge de responsabilité, renonciation à toute réclamation et engagement à ne pas poursuivre

En toute connaissance de ces faits et en considérant votre accord, admission et participation à cet événement, vous ainsi que vos héritiers ou toute personne agissant en votre nom, décharge et renonce à toute action à l'encontre de L'Organisation, des sociétés affiliées à Chlorobike et leurs représentants et employés pour toute réclamation, demande, responsabilité ou autre dépense de toute sorte envers Vélo Vert Magazine. Votre renonciation et décharge en réclamation doit inclure, sans limitation, toutes les contestations pour actes de négligence ou omissions que vous pourriez tenter ou menacer d'intenter à l'encontre de l'Organisation, des sociétés affiliées à Chlorobike, de leurs représentants ou leurs employés pour tout dommage corporel, y compris la mort, et tout dommage aux biens, en relation directe ou indirecte avec votre participation à un événement organisé par Chlorobike.

En cochant la case « J'accepte les conditions du règlement, de la décharge de responsabilité et de droit à l'image », vous reconnaissez avoir lu et compris les informations dispensées au sein des présentes ainsi que d'avoir bénéficié de toutes les explications utiles dans le cadre de votre participation à l'évènement concerné. Vous avez conscience des aptitudes nécessaires pour participer à cet événement et vous reconnaissez les posséder. Vous vous engagez à respecter les règles et interdictions précitées. Étant pleinement actif dans le déroulement de cet événement, vous acceptez les risques notamment liés à la pratique d'un sport et vous dégagez en conséquence et expressément la responsabilité de Chlorobike ainsi que celle des autres sociétés et partenaires présents à l'évènement concerné dans le cas où, notamment, vous seriez blessé à l'occasion de votre participation. Enfin, vous reconnaissez que les engagements ainsi souscrits ainsi que la décharge de responsabilité lieront vos héritiers et vos ayants droit.

ANNEXE : Tableau des phases finales

